

# S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 11 mai 2022

Le Conseil Syndical, légalement convoqué 4 mai 2022, s'est réuni le mercredi 11 mai 2022 à 18h, en séance publique à la Salle Joie de Vivre à Arvillard, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 10

**Délégués titulaires présents : 15**

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Annick	CRESENS	2 voix
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

**Délégués suppléants présents : 4**

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	André	DAZY	1 voix
CCCS	Michel	DURET	1 voix

**Délégué représenté : 1**

<b>Nom</b>	<b>Collectivité d'origine</b>	<b>A donné pouvoir à</b>	<b>Nombre de voix</b>
Olivier THEVENET	Département	Auguste PICOLLET	2 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

**Récapitulatif :**

<b>Nombre de membres présents</b>	19 dont 15 titulaires et 4 suppléants	<b>Nombre de voix</b>	22 voix
<b>Nombre de membres représentés</b>	1 délégué	<b>Nombre de voix</b>	2 voix
<b>TOTAL des voix</b>	24 voix		

*Étaient excusés :* Philippe GUIRAND, Emilie DEGLISE FAVRE, Jean-Marc DESCAMPS, Nicole BOUVIER, Eric SANDRAZ, Jean-François CLARAZ et Christelle HUGONOT

André VAIRETTO a été désigné Secrétaire de séance.

<b>Approbation des comptes rendus des dernières séances</b>
---

Les comptes rendus des 2 et 9 mars 2022 sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

<b>Modification de l'ordre du jour</b>
--

Il convient de modifier le rapporteur de la délibération suivante :

- Délibération n° 2 – Finances – Approbation du compte administratif 2021 du SISARC qui sera rapportée par Auguste PICOLLET en lieu et place d'Éric SANDRAZ.

*Le Conseil Syndical en prend acte.*

<b>Communications</b>
-----------------------

**Décisions prises en vertu des délégations données au Président par le Conseil Syndical**

- **Décision n° 2022-007 : Commande publique – Marché SIS22002 : Contrôles topographiques et bathymétriques en Combe de Savoie- Années 2022-2025**  
Le marché SIS22002 : Contrôles topographiques et bathymétriques en Combe de Savoie- Années 2022-2025, est confié à l'entreprise suivante :  
**Groupement d'entreprises : BATHYS SARL / CEMAP dont le mandataire est BATHYS – 69400 GLEIZE, pour un montant de 67 316,00 € HT (montant extrait du BPU).**
- **Décision n° 2022-009 : Commande Publique – Marché subséquent n° 1 issu de l'accord-cadre 2021-SISARC-041 – Acquisition de données géotechniques et géophysiques en Combe de Savoie – Année 2021-2024**  
Le « marché subséquent n° 1 issu de l'accord-cadre 2021-SISARC-041 – Acquisition de données géotechniques et géophysiques en Combe de Savoie – Année 2021-2024 » est confié à l'entreprise suivante :  
**HYDROGEOTECHNIQUE SUD EST – 431 voie Thomas Edison – ZA ALPESPACE – 73800 SAINTE HELENE DU LAC, pour un montant de 5 737,50 € HT (montant extrait du BPU-DQE).**

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

- **Décision n° 2022-010 : Commande publique – Marché SIS22003 : Acquisition de levers topographiques et bathymétriques en Combe de Savoie - Années 2022/2025**  
Le marché SIS22003 : Acquisition de levers topographiques et bathymétriques en Combe de Savoie - Années 2022/2025, est confié aux entreprises suivantes :  
**Groupement d'entreprises : CEMAP / BATHYS SARL dont le mandataire est CEMAP**– Parc d'Activités Alpespace – 116 Rue Paul Emile Victor 73800 Sainte Hélène du Lac, **pour un montant de 137 925,00 € HT** (montant extrait du DQE tiré au sort lors de la CAO basé sur les prix du BPU).  
**SINTEGRA SAS**– 11 chemin des Prés – CS 30003 – 38241 MEYLAN CEDEX, **pour un montant de 83 045,00 € HT** (montant extrait du DQE tiré au sort lors de la CAO basé sur les prix du BPU).

<b>Examen de l'ordre du jour</b>
----------------------------------

### 1. FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

*Rapporteur : M. le Président*

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur la tenue des comptes du SISARC de M. le Payeur Départemental de la Savoie pour l'année 2021.

Le Compte de Gestion 2021 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. le Payeur Départemental de la Savoie est concordant avec le Compte Administratif 2021 retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président pour le budget du SISARC.

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte de Gestion du Budget du SISARC 2021 établi par M. le Payeur Départemental de la Savoie et consultable au siège.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 mai 2022*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

## 2. FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SISARC

*Rapporteur : Auguste PICOLLET*

Le Compte administratif 2021 du SISARC se résume ainsi :

### *Section de fonctionnement :*

Libellé	CA 2020	BP 2021	DM	Crédits 2021	CA 2021
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>566 724,87</b>	<b>3 520 340,00</b>	<b>959 696,98</b>	<b>4 480 036,98</b>	<b>1 652 777,87</b>
Charges à caractère général	492 212,98	3 375 600,00	0,00	3 375 600,00	1 529 696,24
Charges de personnel	36 058,43	105 000,00	0,00	105 000,00	95 420,00
Autres charges de gestion courante	16 919,04	18 000,00	0,00	18 000,00	17 809,11
Charges financières	842,96	3 000,00	4 000,00	7 000,00	3 418,09
Charges exceptionnelles	0,00	12 240,00	639 341,42	651 581,42	420,68
Dotations aux provisions	14 677,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>560 711,11</b>	<b>3 513 840,00</b>	<b>643 341,42</b>	<b>4 157 181,42</b>	<b>1 646 764,12</b>
Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 013,76	6 500,00	0,00	6 500,00	6 013,75
<i>Virt à la section d'Investissement</i>	0,00	0,00	316 355,56	316 355,56	0,00
<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>6 013,76</b>	<b>6 500,00</b>	<b>316 355,56</b>	<b>322 855,56</b>	<b>6 013,75</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 318 547,57</b>	<b>3 520 340,00</b>	<b>959 696,98</b>	<b>4 480 036,98</b>	<b>1 305 215,90</b>
Produits des services	5 402,10	3 500,00	0,00	3 500,00	378,00
Dotations et participations	1 312 974,23	3 516 840,00	0,00	3 516 840,00	1 304 657,76
Autres produits de gestion courante	171,24	0,00	0,00	0,00	0,14
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>1 318 547,57</b>	<b>3 520 340,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 520 340,00</b>	<b>1 305 215,90</b>
<i>Opérations d'ordre de transferts entre section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Recettes ordres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	0,00	0,00	959 696,98	959 696,98	

<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>-347 561,97</b>
<b>Résultat antérieur :</b>	<b>959 696,98</b>
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>612 135,01</b>

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2021, un déficit de 347 561,97 €.

**Section d'investissement :**

Libellé	CA 2020	BP 2021	RAR 2020	DM 2021	CREDIT 2021	CA 2021	RAR 2021
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 345 924,26</b>	<b>5 050 570,00</b>	<b>2 314 300,00</b>	<b>425 755,56</b>	<b>7 790 625,56</b>	<b>3 438 730,63</b>	<b>1 009 121,66</b>
Emprunts et Dettes assimilées	4 039,20	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 139,07	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
Subventions équipements versees	0,00	423 718,00	0,00	0,00	423 718,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	4 359,60	220 000,00	0,00	0,00	220 000,00	124 253,52	0,00
Immobilisations en cours	2 335 748,17	1 129 100,00	372 300,00	50 000,00	1 551 400,00	426 882,84	155 515,20
Travaux effectués pour compte de l'Etat	1 914 891,11	3 004 000,00	1 942 000,00	59 400,00	5 005 400,00	2 883 455,20	853 606,46
Dépenses imprévues	0,00	109 252,00	0,00	0,00	109 252,00	0,00	0,00
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>4 259 038,08</b>	<b>4 950 570,00</b>	<b>2 314 300,00</b>	<b>109 400,00</b>	<b>7 374 270,00</b>	<b>3 438 730,63</b>	<b>1 009 121,66</b>
Opérations patrimoniales	86 886,18	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>86 886,18</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Résultat antérieur reporté anticipé	0,00	0,00	0,00	316 355,56	316 355,56	0,00	0,00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 335 696,59</b>	<b>4 900 080,00</b>	<b>2 464 790,00</b>	<b>425 755,56</b>	<b>7 790 625,56</b>	<b>4 232 746,49</b>	<b>628 950,00</b>
FCTVA	0,00	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00	548 858,78	0,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 596 010,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissements	1 896 232,89	1 189 580,00	438 940,00	50 000,00	1 678 520,00	463 844,92	367 950,00
Emprunts et Dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux effectués pour compte de l'Etat	1 749 024,61	3 004 000,00	2 025 850,00	59 400,00	5 089 250,00	3 124 805,38	261 000,00
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>5 241 268,39</b>	<b>4 793 580,00</b>	<b>2 464 790,00</b>	<b>109 400,00</b>	<b>7 367 770,00</b>	<b>4 137 509,08</b>	<b>628 950,00</b>
Opérations patrimoniales (recettes)	88 414,44	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	89 223,66	0,00
Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 013,76	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	6 013,75	0,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	316 355,56	316 355,56	0,00	0,00
<b>Total Recettes d'ordre</b>	<b>94 428,20</b>	<b>106 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>316 355,56</b>	<b>422 855,56</b>	<b>95 237,41</b>	<b>0,00</b>
Résultat antérieur reporté anticipé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Résultat de l'exercice 2021 :	794 015,86
Résultat antérieur :	-316 355,56
Résultat de clôture :	477 660,30

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2021, un excédent de 794 015,86 €.

**Globalement, la balance du Compte Administratif s'équilibre comme suit :**

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 - SISARC					
Libellés	Fonctionnement	Investissement			Total
	Réalisé 2021	Réalisé 2021	RAR 2021	Total	2021
Recettes	1 305 215,90	4 232 746,49	628 950,00	<b>4 861 696,49</b>	6 166 912,39
Dépenses	1 652 777,87	3 438 730,63	1 009 121,66	<b>4 447 852,29</b>	6 100 630,16
Résultat de l'exercice 2021	<b>-347 561,97</b>	<b>794 015,86</b>	<b>-380 171,66</b>	<b>413 844,20</b>	<b>66 282,23</b>
Résultat antérieur reporté	959 696,98	<b>-316 355,56</b>		<b>-316 355,56</b>	643 341,42
<b>Résultat de clôture</b>	<b>612 135,01</b>	<b>477 660,30</b>	<b>-380 171,66</b>	<b>97 488,64</b>	<b>709 623,65</b>

*M. le Président a quitté la séance.*

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- approuve le **Compte Administratif 2021 du Budget Principal du SISARC** ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 mai 2022*

**M. le Président** a rejoint la séance.

### **3. FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

*Rapporteur : M. le Président*

Dans la continuité du vote du Compte Administratif 2021 du SISARC, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture du Compte administratif de 612 135.01 € comme suit :

- Section de fonctionnement : 612 135,01 €

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les affectations de résultats comme indiquées ci-dessus.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 mai 2022*

### **4. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1**

*Rapporteur : M. le Président*

La décision modificative de crédits n°1 au budget du SISARC a pour objet l'affectation du résultat. Elle s'équilibre comme suit :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 - SISARC								
Ch.	Libellés	Pour Mémoire BP 2022	DM	Total Crédits 2022 avant nouvelle DM	RAR 2021	Nouveaux crédits	Total décision modificative n° 1	Total crédits 2022 après DM
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
011	Charges à caractère général	2 940 750,00		2 940 750,00			0,00	2 940 750,00
12	Charges de personnel	157 000,00		157 000,00			0,00	157 000,00
65	Autres charges de gestion courante	26 500,00		26 500,00			0,00	26 500,00
66	Charges financières	4 300,00		4 300,00			0,00	4 300,00
67	Charges exceptionnelles	497 612,00		497 612,00		522 481,55	522 481,55	1 020 093,55
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	71 000,00		71 000,00			0,00	71 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00		89 653,46	89 653,46	89 653,46
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 697 162,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 697 162,00</b>	<b>0,00</b>	<b>612 135,01</b>	<b>612 135,01</b>	<b>4 309 297,01</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>								
74	Dotations et Participations	3 646 662,00		3 646 662,00			0,00	3 646 662,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	50 500,00		50 500,00			0,00	50 500,00
002	Excédent de fonctionnement reporté			0,00		612 135,01	612 135,01	612 135,01
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 697 162,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 697 162,00</b>	<b>0,00</b>	<b>612 135,01</b>	<b>612 135,01</b>	<b>4 309 297,01</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>								
16	Emprunts et dettes assimilées	6 300,00		6 300,00			0,00	6 300,00
204	subvention équipement versées	471 385,00		471 385,00			0,00	471 385,00
21	Immobilisation corporelles	180 000,00		180 000,00			0,00	180 000,00
23	Immobilisations en cours	889 000,00		889 000,00	155 515,20		155 515,20	1 044 515,20
020	Dépenses imprévues	89 562,00		89 562,00			0,00	89 562,00
4581001	Opérations Digue Arc Chamousset	957 500,00		957 500,00			0,00	957 500,00
4581003	Opération Digue Isère Arc Etudes Dangers	150 000,00		150 000,00	141 000,00		141 000,00	291 000,00
4581005	Opération Digue Isère Pont Gresy	100 000,00		100 000,00			0,00	100 000,00
4581006	Opération Digue Isère Aval Pont Victor			0,00	16 575,11		16 575,11	16 575,11
4581007	Opération Digue Isère Plan Eau Francin			0,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
4581008	Opération Digue Isère Courbe Montailleur	641 000,00		641 000,00	681 031,35	90 000,00	771 031,35	1 412 031,35
4581011	Plan Pluriannuel	60 000,00		60 000,00			0,00	60 000,00
4581012	Opération Dignes Fournieux	3 740,00		3 740,00			0,00	3 740,00
4581013	Opération Dignes Rive Droite Arbin	800 000,00		800 000,00			0,00	800 000,00
4581014	Opération Dignes Rive Gauche Pré Couardin	800 000,00		800 000,00			0,00	800 000,00
4581015	Opération Digue Isère Gravière Gilly Grignon	1 065 000,00		1 065 000,00			0,00	1 065 000,00
4582004	Opérations Digue rive droite Gilly			0,00		162 731,10	162 731,10	162 731,10
13	Subventions d'investissement			0,00		24 411,00	24 411,00	24 411,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 500,00		50 500,00			0,00	50 500,00
023	Opération patrimoniales	82 150,00		82 150,00			0,00	82 150,00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>6 346 137,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 346 137,00</b>	<b>1 009 121,66</b>	<b>277 142,10</b>	<b>1 286 263,76</b>	<b>7 632 400,76</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>								
10	Dotations fonds divers et réserves (FCTVA)	541 411,00		541 411,00			0,00	541 411,00
13	Subventions d'investissement	606 676,00		606 676,00	367 950,00		367 950,00	974 626,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	71 000,00		71 000,00			0,00	71 000,00
021	virement à la section de fonctionnement			0,00		89 653,46	89 653,46	89 653,46
023	Opération patrimoniales	82 150,00		82 150,00			0,00	82 150,00
4582001	Opérations Digue Arc Chamousset	957 500,00		957 500,00			0,00	957 500,00
4582002	Opérations Digue ouvrage traversants	42,00		42,00			0,00	42,00
4582003	Opération Digue Isère Arc Etudes Dangers	150 000,00		150 000,00	96 000,00		96 000,00	246 000,00
4582005	Opération Digue Isère Pont Gresy	100 177,00		100 177,00			0,00	100 177,00
4582006	Opération Digue Isère Aval Pont Victor	166 242,00		166 242,00			0,00	166 242,00
4582007	Opération Digue Isère Plan Eau Francin	73 118,00		73 118,00	50 000,00		50 000,00	123 118,00
4582008	Opération Digue Isère Courbe Montailleur	701 525,00		701 525,00		90 000,00	90 000,00	791 525,00
4582011	Plan Pluriannuel	168 839,00		168 839,00	115 000,00		115 000,00	283 839,00
4582012	Opération Dignes Fournieux	61 607,00		61 607,00			0,00	61 607,00
4581013	Opération Dignes Rive Droite Arbin	800 000,00		800 000,00			0,00	800 000,00
4581014	Opération Dignes Rive Gauche Pré Couardin	800 000,00		800 000,00			0,00	800 000,00
4581015	Opération Digue Isère Gravière Gilly Grignon	1 065 850,00		1 065 850,00			0,00	1 065 850,00
001	Exedent investissement reporté					477 660,30	477 660,30	477 660,30
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>6 346 137,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 346 137,00</b>	<b>628 950,00</b>	<b>657 313,76</b>	<b>1 286 263,76</b>	<b>7 632 400,76</b>

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

*Cette décision modificative permet outre l'affectation des résultats, d'ajuster les crédits de l'opération de la digue Isère Courbe de Montailleux concernant la remise en état du batardeau suite à la crue du 29 décembre.*

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette décision modificative de crédits n°1.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 mai 2022*

## **5. CONVENTION D'APPLICATION 2022 ENTRE LE SISARC ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE SAVOIE (CEN SAVOIE)**

*Rapporteur : M. le Président*

Par délibération en date du 8 décembre 2021, le Conseil Syndical approuvait la prolongation de la convention d'objectifs et de moyens entre le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN Savoie) et le SISARC dans un cadre pluriannuel sur la période 2021-2024.

Ce partenariat est à l'initiative conjointe du SISARC et du CEN Savoie, ayant constaté l'un et l'autre des objectifs communs en matière de restauration et de protection des zones humides et ceci à l'occasion de la préparation du contrat Vert et Bleu initié par la CCCS avec la Région.

Ce partenariat est adossé à deux conventions entre le CEN Savoie et le SISARC. Une convention cadre précise les termes de cette collaboration et des conventions d'application au pas de temps annuel en définissant les actions à mener chaque année.

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve le contenu de la convention d'application 2022 qui sera explicité en séance ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 mai 2022*

## **6. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RESTAURATION DU LIT DE L'ISERE – PHASE 4**

*Rapporteur : M. le Président*

L'opération de restauration du lit de l'Isère constitue l'axe 8 du PAPI 2 et est financée à 100 % par l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF.

Dans la continuité de la délibération du 3 février 2021, le marché 2021-SIS-024 – « Maîtrise d'œuvre relative aux **travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie – Phases 3 & 4** » - a été confié au Bureau d'études HYDRETUDES domicilié à Ste Hélène du Lac (73800), le 27 mai 2021.

Il est nécessaire de procéder à la dévolution du marché de travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)



Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

*Il est précisé que les travaux débiteront à partir de septembre 2022.*

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;***
- ***donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché de « Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie – Phases 4 » avec les prestataires les mieux-disants selon l'avis de la CAO ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 mai 2022*

## **7. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA SECURISATION DE LA DIGUE RIVE GAUCHE DE L'ISERE AU DROIT DE LA GRAVIERE DE GILLY / GRIGNON**

*Rapporteur : M. le Président*

L'opération de sécurisation de la digue en rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère est inscrite à l'axe 7 du PAPI 2 et donc financée à 100 % par l'Etat.

Dans la continuité de la délibération du 7 avril 2021, le marché 2021-SIS-043 – « Maîtrise d'œuvre relative aux **travaux de sécurisation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère** » - a été confié au Bureau d'études HYDRETTUDES (mandataire) domicilié à Ste Hélène du Lac (73800), le 2 novembre 2021.

Il est nécessaire de procéder à la dévolution du marché de travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

*Suite à une question d'un élu, il est précisé qu'il s'agit de la gravière qui va prochainement fermer. L'objectif de ces travaux étant de renforcer la digue.*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

**Annick CRESSENS** souhaite savoir si les services ont une visibilité sur les offres qui vont être transmises.

Jusqu'à présent, le contexte était favorable pour le SISARC. Le contexte actuel risque cependant de modifier les offres.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;**
- **donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché de « Travaux de sécurisation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère » avec les prestataires les mieux-disants selon l'avis de la CAO ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 mai 2022*

## **8. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA SECURISATION DE LA DIGUE RIVE DROITE DE L'ISERE SUR LA COMMUNE D'ARBIN**

*Rapporteur : M. le Président*

Dans la continuité de la délibération du 8 décembre 2021, l'opération de sécurisation de la digue en rive droite de l'Isère au droit de Commune d'Arbin est inscrite dans la convention établissant le cadre contractuel des relations entre l'Etat et le SISARC pour la période 2022-2024. L'opération est financée à 100% par l'Etat.

Dans la continuité de la délibération du 9 mars 2022, le marché SIS-22009 – « Maîtrise d'œuvre relative aux **travaux de sécurisation de la digue rive droite de l'Isère sur la Commune d'Arbin** » - a été confié au Bureau d'études LOMBARDI domicilié à Lyon (69003), le 4 mai 2022.

Il est nécessaire de procéder à la dévolution du marché de travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

*Il est précisé qu'il s'agit d'une nouvelle demande de subvention, pour des travaux réalisés hors PAPI.*

*Le montant des travaux subventionnés est fixé à 3 000 0000 €, utilisé dans les opérations ci-après :*

- *Sécurisation de la protection en enrochements de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière VICAT dite « Pré Couardin » à Laissaud*
- *Sécurisation de la protection en enrochements de la digue rive droite de l'Isère sur les Communes de Arbin et de Montmélian*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

**Georges COMMUNAL** souhaite savoir si les digues ont déjà été restaurées.

**Christophe DALL'OSTO** revient sur l'historique des digues et rappelle que des travaux ponctuels ont eu lieu depuis leur création mais n'ont jamais fait l'objet de travaux dans leur totalité.

Les secteurs les plus fragilisés sont situés aux extrémités à savoir Albertville et Montmélian.

Suite à la question d'**Annick CRESSENS**, il est précisé que l'affaiblissement de la digue ne met pas en péril la route départementale située à proximité mais les travaux sont nécessaires.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;**
- **donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché de « Travaux de sécurisation de la digue rive droite de l'Isère sur la Commune d'Arbin » avec les prestataires les mieux-disants selon l'avis de la CAO ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 mai 2022*

## **9. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA SECURISATION DE LA DIGUE RIVE DROITE DE L'ISERE SUR LA COMMUNE DE LAISSAUD**

*Rapporteur : M. le Président*

Dans la continuité de la délibération du 8 décembre 2021, l'opération de sécurisation de la digue en rive droite de l'Isère au droit de Commune de Laissaud est inscrite dans la convention établissant le cadre contractuel des relations entre l'Etat et le SISARC pour la période 2022-2024. L'opération est financée à 100% par l'Etat.

Dans la continuité de la délibération du 9 mars 2022, le marché SIS-22008 – « Maîtrise d'œuvre relative aux *travaux de sécurisation de la digue rive droite de l'Isère sur la Commune de Laissaud* » - a été confié au Bureau d'études HYDRETTUDES (mandataire) domicilié à Ste Hélène du Lac (73800), le 4 mai 2022.

Il est nécessaire de procéder à la dévolution du marché de travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

*Au vu des conséquences de l'exploitation des gravières sur les digues, Sandrine BERTHET s'étonne que l'Etat n'ait pas entrepris des discussions avec les carriers pour limiter les impacts sur les digues.*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

*Il est précisé que l'Etat conventionne avec le SISARC pour le versement des subventions, qui sont versées sur production de justificatifs.*

*La ligne de trésorerie est utilisée pour procéder au paiement des entreprises dans l'attente du versement des subventions de l'Etat.*

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;***
- ***donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché de « Travaux de sécurisation de la digue rive droite de l'Isère sur la Commune de Laissaud » avec les prestataires les mieux-disants selon l'avis de la CAO ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 mai 2022*

## **10. POINT SUR LES AUTRES DOSSIERS EN COURS**

*Rapporteur : M. le Président*

Un point sur les autres dossiers en cours est fait en séance.

- **Stratégie digues domaniales**
  - Point sur les négociations en cours avec l'Etat pour la poursuite des travaux de remise en état des digues domaniales de l'Isère et de l'Arc (gestion de l'après PAPI 2)

Il est rendu compte de l'état d'avancement des discussions avec l'Etat en vue de la poursuite des travaux de remise en état des digues domaniales notamment dans le cadre du projet de PAPI 3 en préparation.

Un dossier comportant le diagnostic actualisé de l'état des digues et des propositions d'un programme de travaux de 50 M€ à réaliser jusqu'en 2030 va être transmis aux services de l'Etat comme base de discussion.

Un projet de convention dite de transition 2022 - 2024 est en cours d'élaboration avec les services de l'Etat.

Enfin, il est rendu compte qu'un appui juridique va être sollicité auprès d'avocat afin de clarifier certains importants relatifs aux dossiers de régularisation des systèmes d'endiguement intégrant les digues domaniales.

***Georges COMMUNAL*** se demande si le Syndicat ne devrait pas faire constater l'état des digues par un huissier. ***Christophe DALL'OSTO*** répond que l'état des digues est largement établi et partagé avec les services de l'Etat, au travers de l'ensemble des études techniques réalisés à ce jour notamment par des bureaux d'études agréées, sans qu'il soit nécessaire d'envisager le recours à un huissier.

*Suite à une question d'un élu, il est précisé qu'il est envisagé que le transfert de la propriété des ouvrages domaniaux au Gémapien prévu par la loi MAPTAM de 2014 portent sur les digues mais pas sur le lit des cours d'eau Isère et Arc également domaniaux.*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

*Auguste PICOLLET* indique que le Département est également concerné au niveau des routes nationales par le désengagement de l'Etat, notamment sur la section Albertville – Bourg Saint Maurice.

*Alain COMBAZ* s'étonne que le Syndicat n'ait pas une vision de l'engagement de l'Etat au-delà de 5 ans.

*François RIEU* rappelle que le PAPI 3 en préparation ne concerne pas uniquement les travaux sur les digues mais l'ensemble des travaux sur les torrents.

*Annick CRESSENS* se demande si les travaux engagés par le Syndicat au travers de l'Association de Bassin Versant de l'Isère peut permettre de favoriser les négociations avec l'Etat.

*Christophe DALL'OSTO* rappelle que sans la création de l'EPTB il aurait été difficile de pouvoir négocier et que cette création était indispensable pour pouvoir bénéficier d'un PAPI3.

- **Ruisseau du Molliet – Commune d'Arvillard**
  - Premier diagnostic SISARC - Fait
  - Point prévu avec service du Département 73
  - Réunion à caler pour partager les solutions techniques
  
- **Nant Bruyant – Commune de Sainte Hélène sur Isère**
  - Avis sur le renouvellement de la centrale SPEA
  
- **Déconstruction d'une habitation menacée par le torrent de la Combaz**
  - Maître d'œuvre : ADVIES Conseil
  - Notification du MOE : 19 novembre 2021
  - CSPS : BECS
  - Budget travaux : 45 000 € H.T.
  - Avancement :
    - Diagnostic plomb-amiante réalisé
    - AVP & PRO validé
    - Permis de démolir accordé le 07 janvier 2022
    - DCE validé
    - Consultation des entreprises en cours => réception des offres le 1<sup>er</sup> juin
  
- **Travaux de sécurisation de la digue rive droite dans la courbe de Montaille et restauration du lit au droit des atterrissements Am14 et Am17**
  - Maître d'œuvre : HYDRETTUDES Alpes du Nord
  - Entreprises : BENEDETTI / VINCI / SOCCO
  - CSPS : CBAT
  - Budget : 2 099 836,45 € H.T.
  - Avancement : Fin des travaux
    - 1 075 ml de digues sécurisées
    - 25 250 m3 d'enrochements posés
    - 110 000 m3 de limons exportés
    - Epaissement de la digue sur 160 ml
    - Remise en état en cours (enrobés)
  
- **Restauration du lit de l'Isère – Phase 3**
  - Maître d'œuvre : HYDRETTUDES Alpes du Nord

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

- Entreprises : BENEDETTI / VINCI / SOCCO
- CSPS : BUREAU VERITAS
- Budget travaux : 838 794.70 € H.T.
- Avancement : Fin des travaux
  - 5 atterrissements traités
  - 197 000 m3 de limons exportés
  - Environ 3,5 km du linéaire de l'Isère restauré
  
- **Confortement de la digue rive droite de l'Isère sur la Commune d'Arbin**
  - Budget travaux : 1 500 000 €HT
  - Linéaire à conforter : 1 025 m
  - Consultation MOE : 21 mars 2022
  - Date limite de réception des offres : 25 avril 2022
  - Maître d'œuvre retenu : LOMBARDI
  - 
  - AVP en cours
  
- **Sécurisation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière « Le Pré Couardin »**
  - Budget travaux : 1 500 000 €HT
  - Linéaire à conforter : 500 m
  - Consultation MOE : 21 mars 2022
  - Date limite de réception des offres : 25 avril 2022
  - Maître d'œuvre retenu : HYDRETUDES
  - AVP en cours
  
- **Point sur les recrutements à venir**
  - Retard sur la procédure de recrutement du fait que le Syndicat ne dispose pas de personnel (nombreuses questions et décisions à prendre au niveau des ressources humaines)
  - Conseil du 13 juin prochain va permettre de prendre de nombreuses délibérations « Ressources Humaines » qui doivent dans un premier temps être présentées devant le CST du Centre de Gestion.

## **11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION**

*Rapporteur : M. le Président*

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule

- **le lundi 13 juin 2022 à 18h** à la Halle Olympique

Le prochain Bureau est programmé le mercredi 1<sup>er</sup> juin à 17 h.

***Le Conseil Syndical en prend acte.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 mai 2022*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

**Questions diverses et orales**

**L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h35.**

Albertville, le 18 mai 2022  
François RIEU  
Président du SISARC



**S.I.S.A.R.C.**  
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

*Affiché du 18 mai 2022 au 18 juin 2022 au siège du SISARC*